



**MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ ET DE
LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



DECLARATION SUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET SÉNATORIALE PARTIELLES 2022 À LA FERMETURE DES BUREAUX DE VOTE

Les dernières élections sénatoriales pour le choix des 2/3 des sénateurs par les grands électeurs (Conseillers municipaux et régionaux) et législatives pour le renouvellement des 255 membres de l'assemblée nationale en Côte d'Ivoire, ont eu lieu respectivement le 24 mars 2018 et le 6 mars 2021.

En raison de la vacance de 03 sièges de députés et d'un siège de sénateur due à des décès, des élections législatives et sénatoriale partielles ont été prévues pour le 3 septembre 2022 dans les circonscriptions électorales :

- N°057 : Bodokro, Lolobo et N'guessankro communes et sous-préfectures, Marabadiassa Sous-Préfecture.
- N°150 : Gnamangui, Méagui et Oupoyo communes et Sous-préfectures,
- N°202 : Bobi, Diarabana, commune et Sous-Préfecture, Séguéla Sous-Préfecture
- du Haut Sassandra pour la sénatoriale.

Le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté à travers l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS), organe de veille et d'alerte, conduit une mission d'observation dans les 10 localités des 04 circonscriptions électorales concernées.

36 observateurs ont donc été déployés dans ces localités pour le monitoring de la campagne et l'observation proactive du vote pour contribuer au bon déroulement du processus électoral afin de renforcer la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.

I. Monitoring de la campagne : Du 26 août au 1 er septembre 2022

Au cours de la campagne électorale qui s'est déroulée du 26 Août au 1 er Septembre 2022, aucun incident n'a été constaté. Les discours des candidats étaient courtois et invitaient les populations à participer au vote de manière pacifique, dans la quasi-totalité des localités observées. Par exemple à Daloa, pour la sénatoriale, les candidats ont animé des émissions radio pour sensibiliser les populations à la tenue d'élections apaisées.

Dans la circonscription N°202, le candidat indépendant, Fofana Vatiécoumba s'est rallié à celui du RHDP aux côtés de qui il a battu campagne. Et dans les circonscriptions N°057 et 150, les candidats indépendants Sahouré N'guessan Patrice et Kato Judicaël se sont retirés de la compétition pour se rallier aux candidats du PDCI de

leurs circonscriptions. La campagne s'est déroulée dans une atmosphère de convivialité et de saine compétition.

II. Jour scrutin : 03/09/2022

2.1 Ouverture du scrutin

Dans les circonscriptions N°057 (Gbèkè), N°20 (Haut-Sassandra, Daloa), N°150 (Nawa), N°202 (Worodougou), la plupart des Bureaux de vote (BV) dans les 32 Lieux de vote (LV) visités ont ouvert entre 8h00 et 8h50, sauf dans le village de Niongonon dans la S/Préfecture de Diarabana (N°202) où le BV a ouvert 9h08 faute de stickers : le BV 39 s'est résolu à commencer le vote en acceptant les signatures des agents du BV pour authentifier les bulletins de vote. Tout s'est passé dans le calme. Aucun incident n'a été signalé.

2.2 Déroulement du scrutin

Dans la quasi-totalité des LV visités par les observateurs, des actes de civisme ont été observés par les électeurs durant le scrutin. Il s'agit :

- du respect de l'ordre et de la discipline devant les BV ;
- de l'existence d'une atmosphère apaisée dans les LV avec la présence des forces de l'ordre ;
- de la solidarité envers des personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées et femmes enceintes) : cas constaté au Groupe Scolaire Oupoyo 3 ; 4 et 1 ; 2

Cependant un dysfonctionnement des tablettes a été observé dans certains BV.

- A Oupoyo, dans le LV Robert Porte, les électeurs disposant de la nouvelle CNI n'ont pu être identifiés par la tablette. Le Président du centre informé par les agents des BV, a autorisé le vote des électeurs concernés, inscrits sur la liste électorale.
- Dans la sous-préfecture de Diarabana, à l'EPP Forona, BV1, les électeurs disposant de la nouvelle CNI, ont été invités à défaut d'avoir leurs cartes d'électeurs, à aller chercher leurs anciennes CNI pour pouvoir voter.
- Dans la Sous-préfecture de Bobi, à l'EPP Sangana (BV1 et BV2), les tablettes se sont plantées à deux reprises entraînant l'arrêt momentané du vote. Alerté par notre observateur, le président du centre a demandé aux présidents des BV de redémarrer les tablettes. Ce qui a permis aux tablettes de fonctionner et ce avec beaucoup de lenteur.

Outre ces dysfonctionnements, deux incidents ont éclaté dans le BV6 du LV Groupe Scolaire EPP CAFOP Annexe 2 de Daloa et dans le BV4 au Groupe Scolaire Oupoyo 1 et 2. A Daloa, un électeur, au cours de son vote, a fait une photographie de son bulletin de vote. Cette situation a amené le représentant du candidat du PDCI à protester et les agents du BV à saisir le téléphone portable dont il s'est servi pour faire la photographie. Des policiers présents dans le LV ont été alertés et ont procédé à la suppression de l'image du téléphone de l'électeur. Le vote a repris son cours normal.

A Oupoyo, une dispute a éclaté entre les superviseurs du RHDP et du PDCI devant le BV parce que le superviseur RHDP a bien voulu demander aux agents du bureau de vote s'ils avaient pris leur déjeuner. Ce qui a provoqué la colère du superviseur PDCI qui a vu en cette question une tentative de corruption des agents du BV par le superviseur RHDP.

2.3 Clôture du scrutin

Dans l'ensemble, les BV observés ont fermé entre 17h50 et 18h50 pour faire place au dépouillement. Au cours des dépouillements, aucun acte d'incivisme ni de violences n'a été observé.

Cependant les observateurs notamment ceux de l'OSCS ont été interdits d'assister au dépouillement dans les Bureaux de vote du Groupe Scolaire CAFOP Annexe 1 et 2 à Daloa.

CONCLUSION

Les élections législatives et sénatoriales partielles se sont déroulées sans incident majeur de la campagne au dépouillement des voix.

Cependant, certains dysfonctionnements sans incidence sur le bon déroulement du scrutin ont été observés puis rapportés en temps réel par les observateurs de l'OSCS et sa cellule de coordination, aux acteurs de réponse, notamment la CEI, pour une prise en charge.

Le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté salue le sens de civisme des candidats et des électeurs qui a permis un déroulement sans violence du scrutin jusqu'à la proclamation des résultats dans les bureaux de vote. Il les exhorte à poursuivre dans cette lancée et à user en cas de contentieux des voies de recours légales.

Fait à Abidjan le 03 Septembre 2022

Le Superviseur Général

M. COULIBALY Tiohonzon Ibrahima

Directeur Général de l'OSCS